



POUR DES CONDITIONS DE VIE DIGNES DES AÎNÉS

Soutenir les proches aidants

La réduction de la durée d'hospitalisation et l'allongement de l'attente pour l'obtention de soins, conjugués à la réduction des soins et des services offerts à domicile, ont considérablement alourdi la tâche des personnes proches aidantes. Les personnes âgées sont directement touchées à la fois comme personne aidée, mais aussi à titre d'aidante.

Régime d'assurance médicaments universel et public

Le coût des médicaments a explosé et représente une dépense importante pour de très nombreuses personnes âgées. En 2014, une personne pouvait dépenser en moyenne 912 \$ par année pour se procurer des médicaments essentiels. Cette réalité entraîne de sérieuses difficultés sur le plan de l'accessibilité.

L'accès à un logement sain et sécuritaire

Plusieurs données indiquent que les aînés sont parmi les plus mal logés. Près de la moitié d'entre eux consacre plus de 30 % de leur revenu pour se loger. La Société canadienne d'hypothèques et de logement évalue qu'en moyenne les aînés doivent déboursier 1 678 \$ par mois pour se loger au Québec.

REVENDEICATION



Assurer les prestations d'assurance-emploi des proches aidants pour une période de 52 semaines et protéger leur emploi par une modification de la Loi sur l'assurance-emploi.

REVENDEICATION



Instaurer un régime universel d'assurance médicaments entièrement public afin d'assurer un accès équitable pour toutes et tous à l'ensemble des médicaments que nécessite leur état de santé.

REVENDEICATIONS



Investir les sommes nécessaires pour permettre aux personnes âgées l'accès à des logements convenables et abordables, notamment pour des logements sociaux.



Instaurer une allocation logement visant à aider les personnes âgées à faible revenu à accéder à un logement à un coût acceptable est également essentiel pour leur permettre de vivre dans des conditions dignes.